



01/10/2022

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2022/2023

Septembre 2022		
CHAMPIONNAT U15 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 Ligue	30
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 Ligue	30



Fin de saison 2022-2023		
CHAMPIONNAT U15 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	24
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R1	6
CHAMPIONNAT U15 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R2	6
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U16 R2	21
CHAMPIONNATS U15 DISTRICT 1 ^{er} Niveau	Accèdent en U16 R2	13
CHAMPIONNAT U15 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent en U17 District	3

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ces championnats :

- U15 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs aller-retour.
- U15 R2 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs aller-retour.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U15 R1 ou U15 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U16 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U15, U15F et U16F
- les joueurs de catégorie d'âge U14
- les joueurs de catégorie d'âge U13 (maximum 3) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2022/2023

- Accession des équipes U15 R1 en U16 R1 et R2

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R1 accèdent au championnat régional U16 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 9^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 9^{ème} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U16 R2.

- Accession des équipes U15 R2 en U16 R1

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 2^{nde} place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 accèdent au championnat U16 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au meilleur 3^{ème} des 3 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants, afin d'obtenir 6 équipes et en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrogradent au niveau U17 District 1^{er} Niveau.

- Accession des équipes U15 R2 en U16 R2

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 9^{ème} place (inclusive) de chacune des 3 poules du championnat régional U15 R2 accèdent au championnat U16 R2.

Les vacances ne pourront être comblées avec les suivants, puisque ce sont les derniers de chaque poule qui rétrogradent au niveau U17 District 1^{er} Niveau.

- **Accession des équipes U15 District 1^{er} Niveau en U16 R2**

Une équipe désignée par chacun des 12 Districts organisant un championnat U15 1er Niveau accèdera au championnat U16 R2, ajoutant une équipe supplémentaire par le District de la Gironde, soit un total de 13 accédants.

3/ Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30
- Lever de rideau : 13H00 ou 13H30

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U15 R1 et R2